

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2023-27-T1**

**SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

**Date de convocation du conseil d'administration : 30 juin 2023**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERIERE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ;

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Benoît SECHET, M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN

**Membres absents :** Mme Evelyne LARASSE M. Christophe PERRIN Mme Patricia GARCIA Mme Myriam RAFFARA M. Jean-Claude GAUD Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ;

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'ECULLY ET LES HOSPICES CIVILS DE LYON DANS LE CADRE DU PROGRAMME « BIEN SUR SES JAMBES »**

L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS en 2022 a eu pour focale les besoins relatifs à la population senior et a permis de déterminer comme priorité la nécessité de soutenir la prévention de la perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement de la population éculloise.

Dans le cadre d'une prise de contact à l'initiative des Hospices Civils de Lyon, ces derniers souhaitent proposer au CCAS d'Écully la signature d'une convention permettant la mise en œuvre du programme « Bien sur ses jambes » sur le territoire communal.

Intégralement pris en charge financièrement par la Conférence des Financeurs de la Métropole de Lyon, cette convention aurait pour objectifs :

- communiquer autour du parcours « Bien sur ses jambes » via une lettre d'information aux acteurs de la santé et une conférence grand public interactive
- évaluer le risque de perte de mobilité via une grille de repérage, pour la participation ou l'orientation vers la consultation multimodale du programme et en conviant les administrés à une demi-journée d'évaluation pluridisciplinaire à l'Hôpital Lyon Sud afin de réaliser un bilan complet en hôpital de jour (nutritionnel, médical, activité physique adossée)

Accusé de réception en préfecture  
08/07/2023 08:11-20230706-2023-27-t1-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

- améliorer et restaurer les capacités physiques et fonctionnelles en vue de favoriser l'autonomie à domicile et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées à risque de dépendance via 20 séances d'activités physiques adaptées, 2 fois par semaine pendant 1 heure et encadrées par un professionnel diplômé en Activité Physique Adaptée (Licence STAPS APA-S) assurant la sécurité et le suivi des participants pendant la durée du cycle.
- mettre en place d'un parcours de santé de la prévention de la perte d'autonomie en coopération avec les acteurs locaux de l'activité physique adaptée.
- évaluer l'action menée avec un premier bilan anonymisé intermédiaire de l'action menée dans un délai de 2 mois et un second bilan dans un délai de 12 mois à compter de la transmission du premier bilan
- assurer le suivi des participants à l'issue du cycle 20 séances

En contrepartie, le CCAS s'engage à communiquer auprès des acteurs de santé et des seniors le lancement du programme « bien sur ses jambes », et mettre à disposition une salle permettant la réalisation de ces activités (conférence, et séance d'activité physique adaptée)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention entre le CCAS d'Écully et les Hospices Civils de Lyon au titre du programme « Bien sur ses jambes » ainsi que tout document y afférant

déposé le  
 transmis le **10 JUL. 2023**  
Affiché, le

Ainsi délibéré,  
A Écully, le **- 6 JUL. 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



Certifié exécutoire le **10 JUL. 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20230706-2023-27-t1-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2023



## **Convention de partenariat**

Mise en place du programme « Bien sur ses jambes » (parcours de prévention de la perte de mobilité pour les séniors de 70 ans ou plus) au sein de la Commune d'Écully

Entre les soussignés :

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20230706-2023-27-t1-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège social est situé au 3 quai de Célestins, 69002 Lyon, représentés par M. Raymond LE MOIGN.

Et

Le CCAS d'Ecully, située au 23 avenue Raymond de Veyssière 69130 Ecully représentée par Mme Laure DESCHAMPS

## CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJET DE LA CONVENTION

En France, les projections démographiques actuelles révèlent une augmentation de la part de séniors de plus de 75 ans, qui atteindra 16.2% de la population totale en 2060. Ce vieillissement de la population contraste avec une durée de vie en bonne santé, de 64.5 ans pour les femmes et 63.4 pour les hommes, qui demeure bien inférieur à l'espérance de vie globale. De ce fait, l'un des plus grands enjeux du vieillissement est de prévenir la perte de mobilité et ses comorbidités.

Afin de répondre à cette problématique, de plus en plus de collectivités territoriales souhaitent mettre en place des initiatives dont le but est de promouvoir le vieillissement en bonne santé. La Commune d'Ecully souhaite s'inscrire dans cette dynamique dans le but de répondre au mieux à cet enjeu de santé publique.

Pour accompagner la commune à répondre à la prévention de la perte d'autonomie des séniors et développer le lien entre ville et hôpital, le programme « Bien sur ses jambes » de l'Hôpital Lyon Sud (Hospices Civils de Lyon) propose de mettre en place son parcours au sein de cette municipalité. Ce parcours de santé multimodal s'organisera de la manière suivante :

- 1- Repérage du séniors à risque de perte de mobilité (communication auprès des acteurs de la santé, organisation d'une conférence grand public).
- 2- Evaluation initiale des administrés souhaitant participer au programme lors d'une demi-journée d'évaluation à l'Hôpital Lyon Sud.
- 3- Cycle de 20 séances d'activités physiques adaptées pour les personnes incluses au programme.
- 4- Evaluation finale des administrés ayant participé au programme lors d'une demi-journée d'évaluation à l'Hôpital Lyon Sud.
- 5- Mises en place de relais (en fonction des possibilités) vers des structures locales afin d'assurer le maintien des bénéficiaires du parcours.
- 6- Suivi des participants à 6 mois de l'évaluation finale sur la base d'un entretien téléphonique ; et à 12 mois de l'évaluation finale sur la base d'une demi-journée de tests physiques et fonctionnels ayant lieu sur la Commune d'Ecully.

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer et restaurer les capacités physiques et fonctionnelles.
- Prévenir le risque de chute.
- Favoriser l'autonomie à domicile.
- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées à risque de perte de mobilité.
- Réduire le risque de dépendance et l'entrée en GIR 4.
- Sensibiliser et accompagner les personnes à devenir actrices de leur santé.

L'équipe de « Bien sur ses jambes », pilotée par le **Professeur Marc Bonnefoy**, se compose des professionnels suivants :

- **Assistantes médico-administratives** assurent les prises de rendez-vous pour les consultations
- **Diététiciens(nes)** assurent le bilan nutritionnel lors des consultations initiales et finales.
- **Médecins gériatres** réalisent un bilan de santé global lors des consultations initiales et finales.
- **Enseignants en Activité Physique Adapté (EAPA)** évaluent les capacités physiques et fonctionnelles lors des consultations initiales et finales et assurent la coordination de l'ensemble du parcours dont l'organisation des séances collectives.
- **Attaché de Recherche Clinique (ARC)**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties coopéreront pour la mise en œuvre du parcours « Bien sur ses jambes » dans la Commune d'Ecully.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

## 1- DEROULEMENT PREVISIONNEL, CONDITIONS DE REUSSITE ET IMPLICATION DE CHAQUE PARTIE

**Objectif n°1** : Communication autour du parcours « Bien sur ses jambes »

**Action 1** : Les EAPA de « Bien sur ses jambes » s'engagent à transmettre au service de communication de la commune une lettre d'information pouvant être transmise aux différents acteurs de la santé (Kinésithérapeutes, médecins traitants, infirmiers/ères libéral, associations etc.) et la plaquette d'information du programme à destination des administrés.

La commune s'engage à gérer la transmission des documents cités précédemment aux différents acteurs du repérage pendant la durée de la présente convention.

- **Action 2** : L'équipe de « Bien sur ses jambes » s'engage à animer une conférence grand public interactive (date et lieu à fixer) afin de présenter les bénéfices de la pratique d'activité physique pour les séniors, les dernières recommandations, le détail du parcours et répondre aux questions des administrés.

La commune s'engage à mettre à disposition une salle où pourra se tenir la conférence et à gérer la communication autour de cet évènement. La salle devra respecter les normes sanitaires en vigueur au moment de la mise en place de cette action.

Commenté [BA1]: Renseigner

**Objectif n°2** : Evaluation du risque de perte de mobilité

- **Action 3** : Les EAPA de « Bien sur ses jambes » s'engagent à transmettre aux interlocuteurs de la commune, la grille présentant les critères de repérage, pour la participation ou l'orientation vers la consultation multimodale du programme.

La commune s'engage à diffuser cette grille auprès des acteurs locaux de la santé (médicaux, paramédicaux, médico-sociaux) pendant la durée de la présente convention

- **Action 4** : L'équipe de « Bien sur ses jambes » s'engage à convier les administrés de la commune souhaitant rejoindre le parcours à une demi-journée d'évaluation pluridisciplinaire à l'Hôpital Lyon Sud afin de réaliser un bilan complet en hôpital de jour (nutritionnel, médical, activité physique adaptée) visant à mettre en évidence les facteurs de risque de la perte de mobilité et déterminer si une participation aux séances d'activités physiques adaptées est nécessaire. Les personnes ayant bénéficié du cycle de 20 séances d'activité physiques adaptée seront conviées à une nouvelle venue en hôpital de jour afin d'évaluer les bénéfices

consécutifs aux séances. Les participants seront également orientés vers une action relais afin d'assurer la pérennisation des bénéfices obtenus par le programme sous réserve de la présence de structures relais au sein de la commune.

Les dates des évaluations initiales et finales tiendront compte des disponibilités de l'hôpital de jour.

**Objectif n°3** : Améliorer et restaurer les capacités physiques et fonctionnelles en vue de favoriser l'autonomie à domicile et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées à risque de dépendance. Sensibiliser et accompagner les personnes à devenir actrices de leur propre santé.

- **Action 5** : Les EAPA de « Bien sur ses Jambes » s'engage à assurer 20 séances d'activités physiques adaptées, 2 fois par semaine pendant 1 heure et encadrées par un professionnel diplômé en Activité Physique Adaptée (Licence STAPS APA-S) assurant la sécurité et le suivi des participants pendant la durée du cycle.

La commune s'engage à mettre à disposition une salle permettant la réalisation de ces activités dans un cadre sécuritaire. La salle devra respecter les normes réglementaires (code du sport : Sous-section 2 : Obligations générales : Articles R322-4 à R322-7) de la pratique d'activité physique ainsi que les normes sanitaires en vigueur au moment de la mise en place de cette action.

**Objectif n°4** : Mise en place d'un parcours de santé de la prévention de la perte d'autonomie en coopération avec les acteurs locaux de l'activité physique adaptée.

- **Action n°6** : L'équipe de « Bien sur ses jambes » s'engage à rencontrer les acteurs locaux proposant de l'activité physique adaptée dans le but d'identifier des ateliers relais pouvant répondre aux besoins des participants à l'issue des 20 séances inhérentes au programme.

La commune s'engage à recenser les ateliers pouvant accompagner le public cible du programme et à transmettre les contacts aux Enseignants en Activité Physique Adaptée de « Bien sur ses Jambes » dans une logique de cohésion.

**Objectif n°5** : Evaluation de l'action menée

- **Action 7** : L'équipe de « Bien sur ses jambes » s'engage à transmettre un premier bilan anonymisé de l'action menée dans un délai de 2 mois une fois l'ensemble des évaluations finales des administrés ayant participé aux séances collectives terminées et un second bilan dans un délai de 12 mois à compter de la transmission du premier bilan. Le premier bilan comprendra les éléments suivants :
  - Bénéfices de l'accompagnement : évolution moyenne des capacités physiques et fonctionnelles, évolution moyenne de la qualité de vie, évolution moyenne de la peur de chuter
  - Nombre de bénéficiaires
  - Taux de satisfaction
  - Verbatim
  - Nombre et nature des relais réalisés
  - Perspectives

Le second bilan présentera les évolutions des habitudes de vie relatives à l'activité physique, la part d'augmentation, de maintien ou de diminution des capacités physiques à 1 an du programme.

**Objectif n° 6** : Suivi des participants à l'issue du cycle 20 séances

- **Action n°8** : L'équipe de « Bien sur ses Jambes » s'engage à suivre l'évolution des participants au programme à 6 et 12 mois de l'évaluation finale. Le suivi à 6 mois prendra la forme d'un entretien téléphonique de 30 minutes avec la personne. Le suivi à 12 mois prendra la forme d'une demi-journée d'évaluations physiques et fonctionnelles dans une salle adaptée au sein de la Commune d'Ecully. Les EAPA s'engageront à prévenir les participants 1 mois précédant le suivi à 12 mois et transmettront les informations relatives à leur venue. Le suivi à 12 mois pourra s'étendre sur plusieurs demi-journées en fonction du nombre de participants inclus dans la Commune d'Ecully.

Pour le suivi à 12 Mois, la Commune d'Ecully s'engage à mettre à disposition une salle adaptée permettant la réalisation de cette (ou ces) demi-journée(s) sur une période définie selon les besoins des EAPA.

**2- INVESTISSEMENT**

Les Hospices Civils de Lyon se donne une obligation de moyens mais ne peut répondre à une obligation de résultat.

Les Hospices Civils de Lyon et la Commune d'Ecully s'engagent à être soutien l'une de l'autre et non dans une relation de prestataire.

Les échanges se feront directement entre Mme MERLE/ Mme PERRIN côté commune et CCAS d'Ecully et le Pr BONNEFOY Marc / Mr COURTAY Aymeric / Mr DELAIRE Leo / Mr HUMBLLOT Joannès côté HCL.

**3- CONDITION FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT**

La Métropole de Lyon soutenant financièrement le développement du programme « Bien sur ses jambes » à partir de l'année 2023, la présente convention n'engage aucun frais pour la Commune d'Ecully.

**4- CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL**

Les informations relatives aux actions de communication pourront être exploitées par les deux parties. Cependant, toutes autres informations auxquelles les parties pourraient avoir accès resteront confidentielles pendant la durée de la convention et à la fin de celle-ci. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

**5- DUREE DE LA CONVENTION - RÉSILIATION - RÉVISION**

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et est conclue jusqu'à la réalisation de l'ensemble des suivis à 12 mois. Elle ne pourra être prolongée que par voie d'avenant.

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties de l'une ou plusieurs des dispositions de cette convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

#### **6- RESPONSABILITE ET LITIGES**

Les Hospices Civils de Lyon et l'équipe de « Bien sur ses jambes » ne pourront être tenus responsables de la survenue chez les participants au programme d'évènements indésirables.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

#### **7- DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES**

La présente convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents de Lyon.

La présente convention comporte 6 pages et 1 annexe.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A ....., Le .....

**Le Directeur Général**

**La vice Présidente du CCAS d'Ecully  
Laure DESCHAMPS**

Hospices Civils de Lyon

CCAS d'Ecully